

Le financement en fonds propres est un des facteurs clés de la croissance économique régionale, de la création d'emplois et de l'investissement (notamment immatériel, de recherche et développement) dans les entreprises corses.

Acteurs majeurs du développement économique régional, la **Collectivité Territoriale de Corse** et **VIVERIS MANAGEMENT** ont décidé d'unir leurs efforts afin de doter la Corse d'un nouvel outil régional d'investissement en fonds propres qui lui sera exclusivement dédié : le FIP **NEOVERIS CORSE 2009**, troisième millésime intervenant après les lancements réussis des FIP **NEOVERIS CORSE 2007** et **2008**.

Ce Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), aura pour objectif de contribuer au financement des entreprises corses présentant un potentiel de développement significatif, qu'elles soient en phase de croissance ou de transmission et, le cas échéant, de création.

Les initiateurs du FIP **NEOVERIS CORSE 2009** ont l'ambition de mobiliser l'épargne locale au bénéfice des entreprises les plus dynamiques de l'île afin de soutenir leur développement local et international et favoriser la création de richesses et d'emplois. Le Fonds offre à ses souscripteurs une opportunité de placement attractive liée à l'avantage fiscal immédiat sous la forme de réduction d'impôts en contrepartie d'un risque de perte en capital.

NEOVERIS CORSE 2009 est géré par **VIVERIS MANAGEMENT**, société de gestion agréée par l'AMF, spécialisée dans les investissements en fonds propres dans la région du Grand Sud-Est et de la Corse.

Acteur économique majeur de la Corse, la Collectivité Territoriale de Corse soutient les initiatives visant notamment, à développer un environnement financier susceptible de favoriser la croissance des entreprises corses.

NEOVERIS CORSE 2009 en constitue une excellente illustration et un symbole fort.

50% des investissements en réduction d'impôt*

Vos avoirs seront bloqués pendant 8 ans minimum et jusqu'à 10 ans sur décision de la société de gestion.

S O U S C R I P T I O N L I M I T É E

* Voir conditions décrites au point "Réductions fiscales"

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Lorsque vous investissez dans un FIP (Fonds d'Investissement de Proximité), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

1. Le Fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10 % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restants seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans le règlement et la notice du FIP).
2. La performance du fonds dépendra du succès des projets de ces entreprises. Ces projets sont issus de sociétés de petites tailles et sont risqués, vous devez être conscients des risques élevés de votre investissement. En contrepartie des possibilités de gain associées aux investissements et de l'avantage fiscal, vous devez prendre en compte le risque de pouvoir perdre de l'argent.
3. Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10 % et de 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant, la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation est en général plus important.
4. Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la Société de Gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du Fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.
5. Le rachat de vos parts par le Fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Au 30/06/2009, les taux d'investissement dans des entreprises éligibles des FIP gérés par **VIVERIS MANAGEMENT** sont les suivants :

FIP	Année(s) de création	Taux d'investissement en titres éligibles ¹	Date limite d'atteinte des quotas
Néoveris Corse 2007	2007	31,84%	31.12.2009
Néoveris 5	2007	39,77%	31.12.2009
Néoveris 6	2008	13,41% ²	30.11.2011
Néoveris Corse 2008	2008	20,86%	31.12.2010
Néoveris 7	2009	0% ²	30.11.2011

¹ Déterminé conformément aux dispositions de l'article R.214-75 du Code Monétaire et Financier.

² Taux d'investissement au 31/05/09

Droits d'entrée : 5% maximum du montant souscrit

Frais de fonctionnement du fonds :

Société de Gestion	3,59% TTC par an du montant total des souscriptions
Dépositaire	0,13% TTC par an maximum
Commissaire aux comptes	15 309 € TTC par an maximum
Délégué de la gestion comptable	2 990 € TTC par an maximum
Autres frais périodiques annuels	0,98% TTC du montant total des souscriptions
Commission de constitution	1,19% TTC maximum du montant total des souscriptions
Frais de transaction	0,59% à 1,196% TTC du montant total des souscriptions

Les pourcentages et montants indiqués dans le tableau ci-dessus sont des maximums. En aucun cas, le fonds ne supportera des frais de fonctionnement annuels supérieurs à 6% TTC. Compte tenu des droits d'entrée de 5% la première année, le total des frais de fonctionnement et de souscription pourra dépasser 10% la première année.

Le fonds est placé sous le régime des FIP conformément à l'article L.214-41-1 du Code Monétaire et Financier. Il est commercialisé par toute(s) entreprise(s) habilitée(s) à cet effet par la société de gestion.

La notice d'information, remise préalablement à toute souscription, ainsi que le règlement du FIP **NEOVERIS CORSE 2009** seront disponibles sur simple demande au siège de la société de gestion **VIVERIS MANAGEMENT**.



VIVERIS MANAGEMENT
PARTENAIRE D'INVESTISSEMENT

6, allées Turcat Méry - 13008 Marseille
Tél. 04 91 29 41 50 - Fax. 04 91 29 41 51
E-mail : viveris.management@cepac.caisse-epargne.fr
www.neoveris.fr

CONCEPTION : WWW.ODANAK.COM - PHOTOS : FOTOLIA

50%
des investissements en réduction d'impôt*

Vos avoirs seront bloqués pendant 8 ans minimum et jusqu'à 10 ans sur décision de la société de gestion

S O U S C R I P T I O N L I M I T É E



VIVERIS MANAGEMENT
PARTENAIRE D'INVESTISSEMENT

* Voir conditions décrites au point " Réductions fiscales "

RÉDUCTIONS FISCALES

L'acquisition des parts du FIP **NEOVERIS CORSE 2009** permet de bénéficier :

- d'une réduction d'impôt égale à 50% du montant de l'investissement réalisé dans la limite de 12 000 € pour une personne seule et de 24 000 € pour un couple.

Exemple pour une personne seule :

- montant souscrit (hors droits d'entrée) : 12 000 €
- réduction d'impôt : 12 000 € x 50 % = 6 000 €

- d'une exonération d'impôt sur les plus-values éventuelles (hors prélèvements sociaux) pour toutes parts détenues depuis plus de 5 ans. Vos avoirs seront bloqués pendant 8 ans minimum et jusqu'à 10 ans sur décision de la société de gestion.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Montant total de souscription (taille maximum du Fonds) : 12 millions d'euros

Période de souscription : septembre à août 2010

avec une 1^{ère} centralisation des souscriptions en décembre 2009

Nombre minimum de parts à souscrire : 1 part

Valeur d'une part : 500 €

Droit d'entrée : 5% maximum du montant souscrit

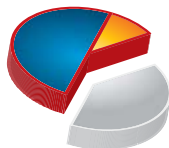
Valorisation semestrielle de la part au 30 juin et au 31 décembre.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds a pour vocation de réaliser des investissements non cotés dans des entreprises corses respectant dans l'exercice de leurs activités les principes fondamentaux définis par le "Pacte Mondial" de l'ONU (Droits de l'homme, normes de travail, environnement, lutte contre la corruption). Le Fonds intervient de préférence en position de co-investisseur, aux côtés d'autres structures de capital investissement dont les FIP Néoveris Corse 2007 et 2008, et principalement, dans des opérations de capital développement et de capital transmission (cf. schéma) :

Les critères de sélection des entreprises composant le FIP **NEOVERIS CORSE 2009** sont : la qualité de l'équipe dirigeante et managériale, le potentiel de croissance du marché et du secteur, la stratégie de développement, les potentialités de création de valeur. Les investissements prennent la forme de prises de participations immédiates (actions) ou différées (obligations convertibles) dans le capital des entreprises.

- 60% au moins de l'actif du FIP **NEOVERIS CORSE 2009** investis dans des PME corses non cotées



50% investis dans des opérations de capital développement, capital transmission

10% investis dans des opérations de capital risque (sociétés de moins de 5 ans)

40% investis en parts ou actions d'OPCVM monétaires et obligations ou produits assimilés et en OPCVM actions

Le Fonds pourra investir dans des entreprises relevant de secteurs d'activité différents. Aucun secteur d'activité ne sera privilégié.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

Le montant unitaire initial des investissements réalisés par le Fonds ne pourra en aucun cas permettre au Fonds de disposer d'une participation majoritaire dans le capital des sociétés (35 % des droits de vote maximum), les investissements dans des sociétés non cotées présentant un éventuel risque de perte en capital.

Le Fonds investira au moins 60 % de ses actifs dans des entreprises corses non cotées répondant à la définition européenne des PME.

L'autre partie du portefeuille, soit les 40 % des actifs, sera investie en parts ou actions d'OPCVM monétaires et obligataires ou produits assimilés (tels que dépôts à terme, BMTN, Certificats de Dépôt Négociables), ce qui peut induire un risque de taux, et, si le contexte économique est favorable à une gestion plus dynamique, en actions cotées, non cotées et en parts ou actions d'OPCVM actions avec une exposition au risque action maximum de 40 %.

Le montant maximum des frais annuels de fonctionnement sera de 4,78 % TTC du montant des souscriptions libérées (dont 3,59 % TTC de commission de gestion). Le détail de l'ensemble des frais figure sur la notice d'information, obligatoirement remise lors de la souscription.

UNE ÉQUIPE SPECIALISEE

La gestion du FIP **NEOVERIS CORSE 2009** est confiée à VIVERIS MANAGEMENT, société de gestion dédiée au capital investissement régional, détenue majoritairement par le groupe Caisse d'Épargne.

Établie à Marseille, VIVERIS MANAGEMENT s'est spécialisée dans l'émission et la gestion de fonds agréés par l'AMF (notamment les FCPI et les FIP) et affiche un montant historique de collecte de 465 millions d'euros sur 32 véhicules d'investissement.

L'équipe d'investissement dispose de plus de 15 ans d'expérience dans le métier du capital investissement régional. Elle est constituée de 32 investisseurs expérimentés, aux compétences pluridisciplinaires (investisseurs, juristes, auditeurs).

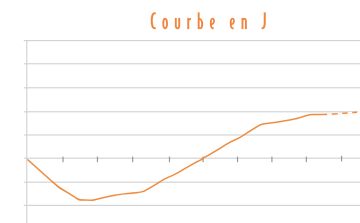
Dans le cadre du lancement du FIP **NEOVERIS CORSE 2009**, une équipe de 3 professionnels a été constituée à Ajaccio. Celle-ci aura également la responsabilité de l'identification, du suivi et de la cession des entreprises du portefeuille du FIP **NEOVERIS CORSE 2009**.

La société de gestion est assistée, dans ses décisions d'investissement, par un Comité Consultatif Régional dont les membres sont des financiers, chefs d'entreprises et experts dans leur secteur et dont l'avis ne revêt pas de force obligatoire.

ENGAGEMENT A LONG TERME

Ce fonds est un Fonds Commun de Placement à Risques. D'une manière générale, leurs actifs étant peu liquides, la composition des portefeuilles gérés dans le cadre de FIP conduit à organiser une stratégie d'investissement sur le long terme de nature à optimiser les performances de ces fonds. C'est pourquoi, vos avoirs seront bloqués pendant 8 ans au minimum et jusqu'à 10 ans sur décision de la société de gestion.

Pour information, les modèles de rendement des fonds de capital investissement, qui ordinairement adoptent une politique d'investissement basée sur le long terme, sont fréquemment représentés sous la forme d'une courbe dite "en J" (cf. à titre indicatif, le schéma théorique non contractuel reproduit ci-dessous).



" Graphique théorique de la courbe en J de tout fonds de capital investissement, sans valeur contractuelle "

" Ce graphique ne présage pas du comportement du Fonds. Vous n'avez pas l'assurance de ne pas connaître de perte en capital "

Cette courbe traduit une baisse de rentabilité du Fonds pendant les trois ou quatre premières années (en raison notamment des frais de gestion, provisions, etc.), suivie d'une reprise entre la cinquième et la septième année, période au cours de laquelle les placements arrivent en général à maturité et sont valorisés (plus-values latentes ou cessions).

L'ensemble des frais liés à la gestion du Fonds figure de manière détaillée dans la notice visée par l'AMF qui vous sera obligatoirement remise lors de votre souscription.